Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°42-2/2021 du Conseil communautaire Séance du 12 avril 2021

Date d'envoi de la convocation = 6 avril 2021 Nombre de délégués en exercice : 73 Nombre de délégués présents : 66 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7 Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents: Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Philippe BERTHOMIEU, Christian BAUME, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Hervé CLEMENT, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

Absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Christine MUCCIO à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE,

<u>Absents excusés mais ne prenant pas part au vote</u>: Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

AR PREFECTURE

030-200034692-20210412-DELIB42_2_2021-DE

Regu le 22/04/2021

Objet : Evaluation des charges transférées dans le cadre de la compétence « Eaux pluviales urbaines »

Vu le IV de l'article 1609 nonies du Code Général des impôts,

Considérant que la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines a été transférée à l'Agglomération du Gard rhodanien au 1er janvier 2020,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges (CLECT) du 1er avril 2021,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 6 avril 2021,

Le Conseil communautaire prend acte, à l'unanimité (3 Abstentions : P. BORDES, C. MARTIN, A. POMMIER)

- du montant des charges évaluées par la CLECT au titre du transfert de la compétence gestion des eaux pluviales pour l'année 2020 et pour les années 2021 et suivantes comme suit :

Communes	Année 2020	Années 2021 et suivantes
Aiguèze		0,00
Bagnols-sur-Cèze	61 664,61	78 788,00
Carsan		2 176,00
Cavillargues		840,00
Chusclan	9 578,22	7 124,00
Codolet		5 208,00
Connaux	456,00	14 398,00
Cornillon		0,00
Gaujac		2 436,00
Goudargues	2 172,00	1 504,00
Issirac		0,00
La Roque-sur-Cèze		336,00
Laudun-L'Ardoise		40 687,00
Laval-Saint-Roman		252,00
Le Garn		0,00
Le Pin		0,00
Lirac		1 756,00
Montclus		0,00
Montfaucon		6 840,00
Orsan		7 536,00
Pont-Saint*Esprit Sabran	24 113,24	36 457,00
Sabran		672,00
Saint-Alexandre		1 672,00

030-200034692-2021041 Regu le 22/04/2021	2-DEL IB42_2_2021-DE		
IVESA SE SELVIVEVES	Saint-André-do-Roquer ertuis		756,00
	Saint-André-d'Olérargues		0,00
	Saint-Christol-de-Rodières		0,00
	Saint-Etienne-des-Sorts		2 174,00
	Saint-Geniès-de-Comolas		5 940,00
	Saint-Gervais		1 924,00
	Saint-Julien-de-Peyrolas		2 504,00
	Saint-Laurent-de-Carnols		1 420,00
	Saint-Laurent-des-arbres		6 848,00
	Saint-Marcel-de-Careiret		1 756,00
	Saint-Michel-d'Euzet		0,00
	Saint-Nazaire		4 612,00
	Saint-Paulet-de-Caisson		2 924,00
	Saint-Paul-les-Fonts		4 032,00
	Saint-Pons-la-Calm		1 932,00
	Saint-Victor-la-Coste		5 712,00
	Salazac		0,00
	Tavel		5 124,00
	Tresques		4 864,00
	Vénéjan		2 268,00
	Verfeuil		1 840,00
	TOTAUX	97 984,07	265 312,00

Il est précisé que :

AR PREFECTURE

- les communes doivent approuver le rapport de la CLECT, à la majorité qualifiée (2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population) ; ces délibérations doivent être prises, au plus tard, dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport aux communes.
- une fois que les communes auront délibéré, le Conseil communautaire prendra acte par délibération des montants des attributions de compensation à verser à chaque commune membre.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2021.

Le Président Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

2 1 AVR. 2021



AR PREFECTURE

030-200034692-20210412-DELIB42_2_2021-DE Regu le 22/04/2021